

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
modifiant la Décision du 26 janvier 1976, M (76) 12,
concernant la procédure de coopération relative à la protection et
à la lutte contre les maladies animales
M (78) 12

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 1^{er} du Protocole du 29 avril 1969 relatif à la suppression des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux et à la suppression des entraves à la libre circulation,

Vu la décision du 26 janvier 1976, M (76) 12, concernant la procédure de coopération relative à la protection et à la lutte contre les maladies animales, modifiée par la décision du 20 juin 1977, M (77) 9,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire de compléter à nouveau la liste des maladies animales annexée à cette décision suite à l'apparition d'une maladie des abeilles inconnue jusqu'à présent,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

La liste des maladies animales annexée à la décision du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux M (76) 12 du 26 janvier 1976 concernant la procédure de coopération relative à la protection et à la lutte contre les maladies animales et modifiée par la décision M (77) 9 du 20 juin 1977, est remplacée par la liste annexée à la présente décision.

Article 2

La décision du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux du 20 juin 1977, M (77) 9, modifiant la décision du 26 janvier 1976, M (76) 12, concernant la procédure de coopération relative à la protection et à la lutte contre les maladies animales, est abrogée.

Article 3

1. La présente décision entre en vigueur trois mois après sa signature.
2. Dans les six mois à compter de cette date, chacun des trois gouvernements fera rapport au Comité de Ministres sur les mesures qui ont été prises pour l'exécution de cette décision. Le texte des mesures d'exécution nationales sera joint à ce rapport.

FAIT à Bruxelles, le 14 novembre 1978.

Le Président du Comité de Ministres,

H. SIMONET

Liste des maladies animales

M (78) 12, Annexe

Fièvre aphteuse (chez les ruminants et les porcins)
Tuberculose (chez bovine, porcine, aviaire)
Les brucelloses
Charbon bactérien (chez les mammifères)
Rage (chez les animaux à sang chaud)
Les gales psoroptiques et sarcoptiques (chez les solipèdes et les bovins)
Peste bovine (chez les ruminants)
Peripneumonie contagieuse (chez les bovidés)
Charbon bactérien (chez les bovins)
Septicémie hémorragique ou pasteurellose (chez les bovins)
Salmonellose (chez les bovins)
Leucose bovine

Peste porcine
Maladie de Teschen
Trichinose
Maladie vésiculeuse du porc

Peste équine africaine
Morve
Dourine (chez les solipèdes)
Anémie infectieuse
Encéphalomyélite virale (chez les solipèdes)

Les gales psoroptiques, sarcoptiques et chorioptique (chez les ovins et les caprins)
Piétin
Clavelée

Les pestes aviaires
Les pseudopestes aviaires
Choléra ou pasteurellose (aviaire)
Maladie de Marek
Laryngo trachéite infectieuse
Psittacose

Myxomatose
Tularémie

Entérite virale (chez les visons)

Acariose
Nosémose
Les loques
Varroase des abeilles.